DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2022-177

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, Vu le Code de la Route.

Vu la demande de TOP Rallye Racing 37, rue de l'Abbé Doudermy 59280 ARMENTIERES afin de garantir le bon déroulement des essaies automobiles le lundi 15 août 2022 sur le territoire de la Commune de Wormhout,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: La circulation sera interdite à tous véhicules, sauf riverains sur simple demande et le stationnement sera interdit, Chemin du Crapaud VC305, et ce, le lundi 15 août 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Article 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs.

Article 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

<u>Article 4 :</u> Le présent arrêté sera publié puis transmis, aux riverains, à l'organisateur, à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 2 août 2022

Acte rendue exécutoire par Publication et notification le 02/08/2022 Le Maire,

Frédéric DEVOS

Le Maire,

Frédéric DEVOS